

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 18 juin 1969

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

(Traduction)

LA STABILITÉ DES PRIX, DES REVENUS ET DES EMPLOIS

LE COMITÉ SPÉCIAL CONJOINT POUR L'ÉTUDE DES RAPPORTS DE LA COMMISSION DES PRIX ET DES REVENUS

L'ordre du jour appelle: Avis de motions émanant du gouvernement:

16 juin 1969—*Le ministre de la Consommation et des Corporations:*

Qu'un comité spécial conjoint du Sénat et de la Chambre des communes, qui sera connu sous le nom de Comité parlementaire conjoint sur la stabilité des prix, des revenus et des emplois, soit nommé en vue d'examiner les rapports de la Commission sur les prix et les revenus et soit autorisé à faire rapport, à l'occasion, de ses remarques et opinions à ce sujet; à faire convoquer les personnes et à exiger la production de documents et de dossiers; à siéger pendant les séances et les ajournements de la Chambre; à faire imprimer au jour le jour les documents que le comité peut requérir et à déléguer à des sous-comités l'un ou l'autre de ses pouvoirs, sauf celui de faire rapport directement à la Chambre des communes.

Que 12 députés, qui seront désignés à une date ultérieure, agissent au nom de la Chambre à titre de membres dudit comité, sept de ces membres formant quorum.

Que, lorsqu'il n'y a pas quorum, les présidents dudit comité ou de ses sous-comités soient autorisés à procéder aux assemblées aux fins de recevoir et de faire imprimer les témoignages; et

Qu'un message soit envoyé au Sénat, demandant que ce dernier se joigne à cette Chambre aux fins ci-dessus et afin de choisir, si le Sénat le juge opportun, certains de ses membres pour faire partie du comité spécial conjoint qui est proposé.

M. l'Orateur: Conformément au paragraphe (2) de l'article 21 du Règlement, cet avis de motion émanant du gouvernement est reporté aux ordres du jour inscrits au nom du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen sous le régime desdits ordres.

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

LES FONCTIONNAIRES FÉDÉRAUX

Question n° 1670—**M. Yewchuk:** (supplémentaire)

1. En 1950, 1955, 1960, 1965 et 1968, quel pourcentage de la population les fonctionnaires à l'emploi du gouvernement fédéral représentaient-ils?

2. A ces mêmes dates, quelle dépense globale la rémunération de ces fonctionnaires a-t-elle entraînée?

3. Au cours de chacune de ces années, quel a été en moyenne l'impôt sur le revenu payé par les contribuables canadiens?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): 1, 2 et 3.

Année	Rapport entre le nombre d'employés de l'administration fédérale et l'ensemble de la population	Dépense globale	Moyenne de
		pour la rémunération des fonctionnaires (milliers de dollars)	l'impôt sur le revenu par Canadien (dollars)
1950	1 : 106	34,123	89
1955	1 : 84	45,792	150
1960	1 : 88	62,895	167
1965	1 : 94	82,866	214
1968	1 : 87	116,031	264

Voici une réponse supplémentaire à la réponse ci-dessus fournie par le Bureau fédéral de la statistique et déposée à la Chambre des communes le 2 avril 1969 (Débats de la Chambre des communes, pp. 7425-7426) par le ministre de l'Industrie et du Commerce: a) Il faut supprimer les montants qui figurent sous la rubrique «Dépense globale pour la rémunération des fonctionnaires (milliers de dollars)» et y substituer ce qui suit:

Année	
1950	355,161
1955	542,856
1960	760,929
1965	1,029,761
1968 (Janv.-sept. seulement)	1,062,602

b) La colonne donnant le rapport entre le nombre d'employés et l'ensemble de la population doit comporter le renvoi suivant: «Chif-